

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2186

9 septembre 2008

SOMMAIRE

AAC Capital 2005 Lux Sàrl	104903	Krisman S.A.	104888
Almega S.A.	104889	LIFT Luxembourg S.A.	104916
Aluxtour	104895	Limon S.A.	104893
Armel S.A.	104927	Media.Net S.A.	104922
Ascenseurs Luxembourg S.A.	104916	Mittal Investments S.à r.l.	104919
Autumn Leaves S.A.H.	104916	Mittal Steel Europe S.A.	104891
Baluiki S.A.	104890	Mohawk Global Investments S.à r.l.	104885
Brand Management & Promotion S.A. ..	104885	Montgeron II Finance Sàrl	104896
Braveza Investments S.A.	104890	N & B International S.A.	104887
Caam Interinvest	104928	New Access Luxembourg	104898
Cardoso Antonio S.A.	104884	Norrlanda Oil S.A.	104882
China Opportunity S.A. SICAR	104888	Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l.	104928
Colcos S.A.	104903	Palwin S.A.	104889
Compagnie de Trésorerie Benjamin de Rothschild Luxembourg Holding S.A. ..	104892	PASE Private Equity Holdings S.A.	104892
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl	104893	Pictet International Capital Management	104882
Dumong S.à.r.l.	104893	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	104897
Equifin SA	104883	Reed S.A.	104884
Ets. Pierre POTT & Fils s.à.r.l.	104894	RE Investments S.à r.l.	104883
Farell Finance S.A.	104924	Restaurant - Auberge Lamy S.A.	104898
Farton Holdings S.A.	104916	Reuters S.A.	104897
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	104890	SA de la Tour Maîtresse	104895
F.G. Paper S.A.	104882	Sagis Gallica S.A.	104886
Finance & France S.A.	104894	Simar S.A.	104887
Gisela	104887	Sofim S.A.	104917
Golden 8 Media Group SA	104884	Springbock Investments S.A.	104919
Grand Bazar Schirtz Sàrl	104895	Starling S.A.	104886
GSM Gold S.A.	104891	Struwelbuscht s.à r.l.	104896
Iceland Global Water 2 Partners	104885	Taqui Investments	104888
International Fashion Trading S.A.	104896	Toiture SCHROEDER S.à r.l.	104894
International Proprieties S. A.	104886	Vela International S.A.	104883
IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC	104928	Zania S.A.	104883
Jalinon Investments S.à r.l.	104892	Zephyr Capital Investments S.A.	104923
Jaoui S.A.	104891	Zirconium S.A.	104889
Kaya Consulting s.à r.l.	104882		

F.G. Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107187/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2008, réf. DSO-CT00152. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080123945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.579.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour Pictet International Capital Management

Pictet Funds (Europe) S.A.

George-Marios Prantzou / Grégory Fourez

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2008108617/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10246. - Reçu 100,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Kaya Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008108633/236/11.

(080125469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

L'adresse de Madame Chantal DUBOIS est dorénavant la suivante:

- Madame Chantal DUBOIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 26, rue Adrien-Lachenal,
CH-1211 GENEVE, 11.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008108789/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Vela International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 125.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108704/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07604. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Zania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 128.385.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108707/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07617. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Equifin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 89.245.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108738/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07601. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.422.425,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 31 juillet 2008 au future siège social de la société RE Investments S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Changement du siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au siège social nouveau au 13, rue Edward Steichen Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

RE Investments S.à r.l.

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108832/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Cardoso Antonio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.
R.C.S. Luxembourg B 58.427.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108741/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07597. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Reed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 82.668.

Auszug aus der ordentlichen Hauptversammlung vom 10. Juni 2008

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung am 10. Juni 2008 einstimmig folgende Beschlüsse:

Änderung und Zeichnungsberechtigung des Verwaltungsrates:

1. Frau Edith MAERTEN mit Berufsanschrift L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, wird zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

Zeichnungsberechtigung: Einzelzeichnungsrecht

2. Herr Edgar REIFER mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, wird zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

Zeichnungsberechtigung: Einzelzeichnungsrecht

Die Mandate enden bei der Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfindet.

Die Mandate der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder enden ebenfalls bei der Hauptversammlung im Jahr 2010.

Luxemburg, 10. Juni 2008.

Für die Versammlung

Heike Gottschalk

Référence de publication: 2008108810/680/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Golden 8 Media Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Z.I. Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 109.207.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre écrite et datée du 6 août 2008 par Monsieur Ludovic DANTENY, administrateur de la société GOLDEN 8 MEDIA GROUP S.A., ayant son siège social à L-3327 CRAUTHEM, ZI Am Bruch 8-Hall 3,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 109207,

que Monsieur DANTENY, prénommé, a donné sa démission en sa fonction d'administrateur de la société GOLDEN 8 MEDIA GROUP S.A., avec effet à réception de ladite lettre.

Redange/Attert, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2008108862/7851/19.

Enregistré à Diekirch, le 18 août 2008, réf. DSO-CT00190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080125259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'actionnaire / gérant commandité du 30 juin 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108830/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.257.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2008 que:

ii) GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de Mayfair Trust SARL.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 5/08/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108833/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

1. Le siège social de la société Mohawk Global Investments S.à r.l. société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 111 052, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 1^{er} août 2008.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Mohawk Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 111 052

et Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 28 septembre 2005 est terminé à partir du 1^{er} août 2008.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2008.

Pour la société

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108885/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Starling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 64.967.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108836/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.856.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108837/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

International Proprieties S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.336.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 01.02.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Verona (Italie), employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet au 01.02.2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet 01.02.2008, Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique), résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PROPRIETIES S.A.

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109392/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

N & B International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 août 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109394/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Simar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108838/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Gisela, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.774.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108842/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Taqui Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 87.056.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108845/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Krisman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 61.450.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108847/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 07 août 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sergio Bertasi né le 26.10.1958 à PADOVA en Italie, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15.06.1975 à Metz en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, Société anonyme qualifiée de «société d'investissement en capital a risques»

Signatures

Référence de publication: 2008109385/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Zirconium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 61.462.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108848/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Almega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 71.544.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108849/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Palwin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 116.231.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 avril 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- Mr Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprise, né à Luxembourg le 5 mars 1953, résidant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 21/04/2008.

- Mr Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 21/04/2008 jusqu'au 10/05/2012.

Pour publication et réquisition

PALWIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109417/1211/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui s'est tenue en date du 19 mars 2008

Le Conseil de Gérance a décidé:

En accord avec les articles 190 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et 1690 du Code Civil luxembourgeois,

d'approuver expressément la cession de 38 parts par Cedar Cove Holdings Ltd, ayant son siège d'exploitation sis 57/63 Line Wall Road, Gibraltar en faveur de Germalux Investment I Sàrl ayant son siège social sis 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Emis en deux exemplaires à Luxembourg, le 19 mars 2008.

Felicity Luxembourg II Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2008109454/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Baluiki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.137.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008*Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108850/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Braveza Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 81.755.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008*Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108851/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Jaoui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 36.489.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108852/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 40.654.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108853/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Mittal Steel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.343.

Changement dans la composition du Conseil d'administration

Modification in the composition of the Board of Directors

Monsieur Olaf-Roman Baron Von Engelhardt, administrateur, a donné sa démission suivant lettre du 26 février 2008. Dès lors, il n'est plus membre du Conseil d'administration de Mittal Steel Europe S.A.

Mr Olaf-Roman Baron Von Engelhardt, director, handed in his resignation as per letter dated February 26, 2008. Therefore, he is not a member of the Board of Directors of Mittal Steel Europe S.A. anymore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

03 juillet 2008. / July 03, 2008.

Mittal Steel Europe S.A., Société Anonyme

Simon Evans / Gerhard Renz

Référence de publication: 2008109755/571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Compagnie de Trésorerie Benjamin de Rothschild Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.825.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2008 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric OTTO, Marc AMBROISIEN et René KIRSCH en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2008.

Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109777/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

PASE Private Equity Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 82.129.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108854/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

—
Extrait de la décision prise par l'associé en date du 5 août 2008

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 06/08/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JALINON INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108882/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Limon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 131.253.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2008

Monsieur John TROISFONTAINES, demeurant professionnellement au 2, rue de Dahlias, L-1411 LUXEMBOURG, est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

LIMON S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108863/6302/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12945. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.106.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 31 mars 2008, il résulte que CVC Capital Partners Group Sàrl, une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B104.817 ayant son siège sociale à 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a transféré en date du 8 juillet 2008, 5.000 parts sociales de la société à Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS S.A., une société anonyme constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.220 ayant son siège sociale à 20, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008108864/6712/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Dumong S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 24, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 108.251.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108868/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07196. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Ets. Pierre POTT & Fils s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 14, rue Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 99.281.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108869/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07203. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Toiture SCHROEDER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.883.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108870/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02759. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Finance & France S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.455.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/ 31942 aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société «FINANCE & FRANCE SA (en liquidation)», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, alors de résidence à Junglinster en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 632 du 18 juin 2004 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008109011/5770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Aluxtour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen, La Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 94.988.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108871/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02746. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Grand Bazar Schirtz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.173.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108872/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07205. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

SA de la Tour Maîtresse, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.169.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/ 31940 aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société «SA DE LA TOUR MAÎTRESSE (en liquidation)», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, alors de résidence à Junglinster en date du 13 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 577 du 4 juin 2004 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008109012/5770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Montgeron II Finance Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.775.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/ 31941 aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société «MONTGERON II FINANCE SARL (en liquidation)», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, alors de résidence à Junglinster en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 27 du 11 janvier 2005 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008109013/5770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Struwelbuscht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.

R.C.S. Luxembourg B 57.540.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108873/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10954. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

International Fashion Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.129.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A., Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008108936/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09742. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Reuters S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 juin 2006, que:

- Monsieur Stephen Dando, né le 13 février 1962 à Lenzie (Ecosse) et demeurant au 19 Dryburgh Road - SW15 1BN Londres, Royaume-Uni, a été nommé comme administrateur de la Société sans pouvoir de signature.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 15 mai 2008, que:

- Monsieur Christopher Hagman a démissionné de sa fonction de président du conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle, et de sa fonction d'administrateur;

- Monsieur John Alcantara a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration;

- Monsieur David Grigson a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration;

- Monsieur David Lister a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration; et

- Madame Rosemary Martin a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration.

Enfin, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 15 mai 2008, que:

- Monsieur Graeme Barbour, né le 10 octobre 1958 à Glasgow (Royaume-Uni), et demeurant au 14, Chemin des Herbolandes, 1226 Thonex, Suisse, a été nommé aux fonctions de membre du conseil d'administration de la société et de président du conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108980/1092/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08616. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

—
RECTIFICATIF

sur dépôt 070114886 du 28 août 2007

En date du 28 août 2007, plusieurs nouveaux gérants ont été inscrits au dossier de la Société.

Deux d'entre eux ont été inscrits de manière erronée:

- Emilio Esteban FUERTES devrait être inscrit sous le nom Emilio ESTEBAN, et

- Agapito Iglesias GARCIA devrait être inscrit sous le nom Agapito Carmelo IGLESIAS.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

pour RCR INDUSTRIAL FLOORING S.A R.L.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008109175/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Restaurant - Auberge Lamy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 95.567.

Par la présente, je vous informe de ma démission de commissaire aux comptes de la société RESTAURANT-AUBERGE LAMY S.A., ayant son siège social à L-9907 TROISVIERGES, 51, rue d'Asselborn avec effet immédiat.

Strassen, le 30 juillet 2008.

Guy MULLER.

Référence de publication: 2008108876/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2008, réf. DSO-CT00151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080125302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

New Access Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 140.681.

Titre I^{er} . Raison sociale - Siège - But - Durée

Art. 1^{er} . Raison sociale. Il existe sous la raison sociale New Access SA une société anonyme qui est régie par les présents statuts et, pour tous les cas qui n'y sont pas prévus, par le titre XXVI du Code des obligations.

Art. 2. Siège. Le siège de la société est à Lancy.

Art. 3. But. La société a pour but toutes prestations, notamment de service, conseils, exploitation, achat et vente, consulting, créations de sites internet, en relation avec l'informatique.

La société peut, en outre, effectuer toutes opérations financières, commerciales, Industrielles, mobilières ou Immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet ou à tout objet similaire, ceci dans les limites des dispositions légales suisses en vigueur.

Art. 4. Durée. La durée de la société est indéterminée.

Titre II. Capital-Actions - Actions

" **Art. 5. Montant nominal et division.** Le capital-actions est fixé à la somme d'un million de francs (Fr. 1.000.000,-), entièrement libéré.

Il est divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent francs (Fr. 100,-) chacune."

Art. 6. Espèces d'actions. Les actions sont nominatives.

Elles sont numérotées et signées par un membre du conseil d'administration. La signature peut être apposée en fac-similé.

La société peut émettre en lieu et place d'actions des certificats d'actions.

Par une modification des statuts, l'assemblée générale peut en tout temps convertir des actions nominatives en actions au porteur ou des actions au porteur en actions nominatives. Elle peut diviser les actions en titres de valeur nominale réduite, ou de les réunir en titres de valeur nominale plus élevée.

Art. 7. Transfert des actions. Leur cession s'opère par voie d'endossement. Tout transfert d'actions nominatives, en propriété ou en usufruit, à quelque titre et à quelque personne que ce soit, est subordonné à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation:

- 1.- si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte;
- 2.- si l'acquéreur est directement ou indirectement lié à une société active dans le même domaine ou un domaine voisin ou compromet l'indépendance économique de l'entreprise;
- 3.- si l'acquéreur ne compte pas exercer à plein temps sa profession au sein de la société.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b alinéa 4 et 685c alinéa 2 du Code des obligations, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société, dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

Art. 8. Registre des actions. La société tient un registre des actions qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers.

L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit.

Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

Art. 9. Droits et obligations des actionnaires. Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action.

Chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion des versements opérés au capital-actions.

Les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

Titre III. Organisation de la société

Les organes de la société sont:

A.- L'assemblée générale.

B.- Le conseil d'administration.

C.- L'organe de révision.

A. L'assemblée générale

Art. 10. Portée des décisions de l'assemblée générale. L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société.

Ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même non présents ou non représentés.

Les décisions de l'assemblée générale qui violent la loi ou les statuts peuvent être attaquées par le conseil d'administration ou par chaque actionnaire dans les conditions prévues aux articles 706, 706a et 706b du Code des obligations.

Art. 11. Droits inaliénables. L'assemblée générale des actionnaires a le droit inaliénable:

- 1.- d'adopter et de modifier les statuts, sous réserve des articles 652g et 653g du Code des obligations;
- 2.- de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration, l'organe de révision et, lorsque la loi le prescrit, les réviseurs des comptes de groupe;
- 3.- d'approuver le rapport annuel et les comptes de groupe;
- 4.- d'approuver les comptes annuels (qui se composent du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe) et de déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier de fixer le dividende et les tantièmes;
- 5.- de donner décharge aux membres du conseil d'administration;
- 6.- de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

Art. 12. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être réunie aussi souvent qu'il est nécessaire.

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 13. Convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par l'organe de révision, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale.

En outre les actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Art. 14. Mode de convocation. L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par lettre recommandée adressée aux actionnaires ou aux usufruitiers, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion, et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan, sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

Chaque actionnaire peut exiger qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été ainsi portés à l'ordre du jour, sauf sur la proposition de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

Il n'est pas nécessaire d'annoncer à l'avance les propositions entrant dans le cadre des objets portés à l'ordre du jour, ni les délibérations qui ne doivent pas être suivies d'un vote.

Art. 15. Réunion de tous les actionnaires (assemblée universelle). Les propriétaires ou les représentants de la totalité des actions peuvent, s'il n'y a pas d'opposition, tenir une assemblée générale sans observer les formes prévues pour sa convocation.

Aussi longtemps qu'ils sont présents, cette assemblée a le droit de délibérer et de statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'assemblée générale.

Art. 16. Légitimation des actionnaires. Peut exercer les droits sociaux liés à l'action nominative quiconque y est habilité par son inscription au registre des actions.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit.

Art. 17. Constitution et présidence. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre membre de ce dernier ou encore, à leur défaut, par toute autre personne désignée par l'assemblée générale.

Le président désigne le secrétaire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Art. 18. Droit de vote à l'assemblée générale. Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions qui leur appartiennent.

Chaque actionnaire a droit à une voix au moins, même s'il ne possède qu'une action.

Art. 19. Décisions et élections. L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour:

- 1.- la modification du but social;
- 2.- l'introduction d'actions à droit de vote privilégié;
- 3.- la restriction de la transmissibilité des actions nominatives;
- 4.- l'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions;
- 5.- l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers;
- 6.- la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel;
- 7.- le transfert du siège de la société;
- 8.- la dissolution de la société sans liquidation.

Art. 20. Procès-verbal. Le conseil d'administration veille à la rédaction du procès-verbal des séances de l'assemblée générale, lequel mentionne:

- 1.- le nombre, l'espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions représentées par les actionnaires, les organes ainsi que les représentants indépendants et les représentants dépositaires;
- 2.- les décisions et le résultat des élections;
- 3.- les demandes de renseignements et les réponses données;
- 4.- les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par le président et par le secrétaire de l'assemblée.

Les actionnaires ont le droit de consulter le procès-verbal.

Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un membre du conseil d'administration.

B.- Le conseil d'administration

Art. 21. Composition et durée des fonctions. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Ils sont indéfiniment rééligibles.

La majorité des membres du conseil d'administration doivent être de nationalité suisse et avoir leur domicile en Suisse.

Lorsqu'une seule personne est chargée de l'administration, elle doit être de nationalité suisse et avoir son domicile en Suisse.

Art. 22. Organisation. En cas de pluralité de membres, le conseil désigne son président et un secrétaire, lequel peut être pris hors du conseil d'administration.

Art. 23. Décisions. Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du conseil.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises, à la majorité des voix des membres du conseil, en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, pour autant que la proposition ait été soumise à tous les membres.

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Art. 24. Convocation. Le conseil d'administration est convoqué par le président, par communication écrite, aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins, une fois par année. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger du président, en indiquant les motifs, la convocation immédiate du conseil d'administration.

Chaque membre du conseil d'administration a le droit d'obtenir des renseignements sur toutes les affaires de la société.

Pendant les séances, chaque membre du conseil d'administration peut exiger des renseignements des autres membres ainsi que des personnes chargées de la gestion.

Art. 25. Procès-verbal. Il est tenu un procès-verbal des délibérations et des décisions du conseil d'administration, même lorsqu'une seule personne est chargée de l'administration.

Celui-ci est signé par le président de la séance et le secrétaire; il doit mentionner les membres présents.

Art. 26. Attributions intransmissibles et inaliénables. Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes:

- 1.- exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires;
- 2.- fixer l'organisation;
- 3.- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société;
- 4.- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation;
- 5.- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données;
- 6.- établir le rapport annuel, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions;
- 7.- informer le juge en cas de surendettement.

Le conseil d'administration peut répartir entre ses membres, pris individuellement ou groupés en comités, la charge de préparer et d'exécuter ses décisions ou de surveiller certaines affaires. Il veille à ce que ses membres soient convenablement informés.

Art. 27. Délégation de la gestion et règlement d'organisation. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers conformément au règlement d'organisation.

Ce règlement fixe les modalités de la gestion, détermine les postes nécessaires, en définit les attributions et règle en particulier l'obligation de faire rapport. A la requête d'actionnaires ou de créanciers de la société qui rendent vraisemblable l'existence d'un intérêt digne de protection, le conseil d'administration les informe par écrit au sujet de l'organisation de la gestion.

Lorsque la gestion n'a pas été déléguée, elle est exercée conjointement par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 28. Représentation de la société. Le conseil d'administration représente la société à l'égard des tiers.

Il peut déléguer le pouvoir de représentation à un ou plusieurs de ses membres (délégués) ou à des tiers (directeurs) et leur confère la signature sociale, individuelle ou collective.

Il peut nommer des fondés de procuration et d'autres mandataires commerciaux.

Un membre du conseil d'administration au moins doit avoir qualité pour représenter la société.

Art. 29. Frais, indemnités et tantièmes. Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais, ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du Code des obligations demeure réservé.

C- L'organe de révision

Art. 30. Compositions et durée des fonctions. L'assemblée générale élit un ou plusieurs réviseurs et, éventuellement, des réviseurs suppléants, nommés pour une année et rééligibles; la fonction de réviseur peut être exercée par une société fiduciaire ou un syndicat de révision.

Un au moins des réviseurs doit avoir en Suisse son domicile, son siège ou une succursale inscrite au Registre du Commerce.

Les réviseurs doivent, en outre, avoir les qualifications nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, et être Indépendants du conseil d'administration et d'un éventuel actionnaire majoritaire.

Art. 31. Attributions. L'organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision présente à l'assemblée générale un rapport écrit sur le résultat de sa vérification. Il recommande l'approbation des comptes annuels avec ou sans réserve, ou leur renvoi au conseil d'administration.

L'organe de révision doit être représenté à l'assemblée générale ordinaire, à moins que celle-ci ne l'en dispense par une décision prise à l'unanimité.

Les réviseurs doivent se conformer aux dispositions des articles 728 et suivants du Code des obligations.

Titre IV. Comptes annuels - Fonds de réserve - Dividendes

Art. 32. Exercice social. L'année sociale commence le janvier et finit le trente et un décembre.

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de l'inscription de la société au registre du commerce pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 33. Rapport de gestion. Le conseil d'administration établit pour chaque exercice un rapport de gestion qui se compose des comptes annuels, du rapport annuel et, lorsque la loi le prescrit, des comptes du groupe.

Les comptes annuels se composent du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe. Ils sont dressés conformément aux principes régissant l'établissement des comptes et aux dispositions des articles 663 à 663 c de même que 664 à 670 du Code des obligations.

Le rapport annuel de gestion expose la marche des affaires ainsi que la situation économique et financière de la société. Il mentionne les augmentations du capital-actions et reproduit l'attestation de vérification.

Art. 34. Affectation du bénéfice. Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées.

Art. 35. Dividende. Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société.

Titre V. Liquidation

Art. 36. Liquidateur. En cas de dissolution de la société pour d'autres causes que sa faillite ou une décision judiciaire, la liquidation en est opérée par le conseil d'administration, à moins que l'assemblée générale ne désigne d'autres liquidateurs.

L'un au moins des liquidateurs doit être domicilié en Suisse et avoir qualité pour représenter la société.

Art. 37. Attributions. Pendant la liquidation, les pouvoirs des organes sociaux sont restreints aux actes qui sont nécessaires à cette opération et qui, de par leur nature, ne sont point du ressort des liquidateurs.

L'assemblée générale des actionnaires conserve le droit d'approuver les comptes de la liquidation et d'en donner décharge.

Le ou les liquidateurs sont autorisés à réaliser de gré à gré, s'ils le jugent à propos et sauf décisions contraires de l'assemblée générale, les immeubles qui pourront appartenir à la société.

Ils peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée, transférer à des tiers, contre paiement-ou autre contre-valeur, l'actif et le passif de la société dissoute.

L'actif disponible, après paiement des dettes, est réparti conformément aux dispositions de l'article 745 du Code des obligations.

Titre VI. Publications - Communications - Approbations

Art. 38. Forme des publications, des communications écrites et des approbations. Les publications de la société sont valablement faites dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Sont considérés comme communication écrite au sens de l'article 24 ou approbation écrite au sens de l'article 23, une lettre, un télécopie ou un télégramme.

Titre VII. For

Art. 39. For. Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant la durée de la société ou sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou ses administrateurs et réviseurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes en raison des affaires de la société, seront soumises aux tribunaux du siège de la société, sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Le soussigné certifie que les présents statuts sont conformes à ceux actuellement déposés au Registre du Commerce de Genève.

Genève, le 17 juillet 2008.

p.o. Le préposé

Signature

Référence de publication: 2008101312/780/266.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01949. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 139 du 11 février 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 163 du 15 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLCOS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110215/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09248. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

AAC Capital 2005 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AAC Capital NEBO Fund I LP, a company incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with registrar of companies for Scotland, under number SL6521,

here represented by Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Guernsey, on 17 July 2008.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "AAC Capital 2005 Lux SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixteen thousand euro (EUR 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) five hundred (500) class A "tracker" shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B "tracker" shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C "tracker" shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F "tracker" shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share) and (viii) five hundred (500) class G "tracker" shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share).

The Company may also create and issue additional (i) Class A Shares, (ii) Class B Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class D Shares, (v) Class E Shares, (vi) Class F Shares and (vii) Class G Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

Thus each class of tracker shares will be allocated to a specific investment and will entitle to the Net Result of such Investment as set out in article 15.2 of these Articles.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Gluma Holding AS.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of FlexLink Holding AB.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Loparex Holding B.V.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Purgare Holding B.V.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of RP Group B.V.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of IMCD Holding B.V.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Lucas Bols Holding B.V.

The Company may also create and issue tracker shares of new class to be defined. Any issue of a new class of shares will have to be approved by the sole shareholder or by the majority of shareholders representing the three quarter of the share capital in accordance with article 11.2 (vii).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(ii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Gluma Holding AS. (the "Class A Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(iii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of FlexLink Holding AB. (the "Class B Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(iv) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Loparex Holding B.V. (the "Class C Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(v) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Purgare Holding B.V. (the "Class D Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(vi) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of RP Group B.V. (the "Class E Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(vii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class F shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of IMCD Holding B.V. (the "Class F Investment

Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(viii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class G shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Lucas Bols Holding B.V. (the "Class G Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(ix) a dividend in connection with tracker shares of one or more classes will only be paid to these shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution.

(x) In so far as an Investment Net Income on one or several share classes will be observed, the general meeting of Shareholders will have the power to decide by the three quarter vote majority of the distribution of this or these Investment Net Income(s) while privileging one or another share class, within the limits of the Investment Net income available for such share class. For the avoidance of doubt, if the aggregate distributable profit is minored by the negative net result on an specified investment, the general meeting of Shareholders will be entitled to decide upon the allocation of this loss upon the positive Net Investment Income of one or more share classes rather than one or several share classes, without allocating to the pro rata of the real net results for each share class, always within the limits of the positive net available results.

(xi) The general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

AAC Capital NEBO Fund I LP, represented as stated above, subscribes to (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) five hundred (500) class A "tracker" shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B "tracker" shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C "tracker" shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F "tracker" shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share) and (viii) five hundred (500) class G "tracker" shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share), with a par value of one euro (EUR 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of sixteen thousand euro (EUR 16,000).

The amount of sixteen thousand euro (EUR 16,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Bart Zech, born in Putten (The Netherlands) on September 05, 1969, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(ii) Frank Walenta, born in Geneva (Swiss) on February 02, 1972, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iii) Jorrit Cromptoets, born in Voorst (The Netherlands) on May 16, 1976, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AAC Capital NEBO Fund I LP, une société régie par les lois d'Ecosse, dont le siège social se situe à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Ecosse, sous le numéro SL6521, représentée par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, en date du 17 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "AAC Capital 2005 Lux SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à seize mille euros (EUR 16.000) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F) et (viii) cinq cents (500) parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G).

La Société peut également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A, (ii) des Parts Sociales de Classe B, (iii) des Parts Sociales de Classe C, (iv) des Parts Sociales de Classe D, (v) des Parts Sociales de Classe E, (vi) des Parts Sociales de Classe F et (vii) des Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Ainsi, chaque classe (ou chaque catégorie) de parts sociales traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Résultat Net de cet Investissement tel que défini à l'article 15.2 des présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Gluma Holding AS.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de FlexLink Holding AB.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Loparex Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Purgare Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de RP Group B.V.

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de IMCD Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Lucas Bols Holding B.V.

La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes de nouvelle catégorie à définir. Toute émission de nouvelle catégorie de parts devra être approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 11.2 (vii).

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu, notamment les revenus sur créances rattachées à l'investissement ou aux actifs détenus par l'investissement) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (en ce compris sans limitation, les pertes en capital, les charges financières associées au financement de l'investissement, les honoraires et autres frais directement imputables à l'investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(ii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Gluma Holding AS (le "Revenu Net d'Investissement de Classe A"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(iii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec FlexLink Holding AB (le "Revenu Net d'Investissement de Classe B"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(iv) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Loparex Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe C"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(v) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Purgare Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe D"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(vi) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec RP Group B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe E"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(vii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec IMCD Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe F"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(viii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Lucas Bols Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe G"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société;

(ix) le versement d'un dividende associé à des parts sociales traçantes d'une ou plusieurs catégories ne pourra être versé à ces parts sociales que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée.

(x) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de parts sociales, l'assemblée générale des Associés aura la faculté de décider, à la majorité des trois quarts de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement en privilégiant l'une ou l'autre des classes d'actions, dans la limite du Revenu Net d'investissement disponible pour telle classe d'actions. Pour éviter tout doute, si le bénéfice distribuable total est minoré par le résultat net négatif dégagé sur un investissement en particulier, l'assemblée générale des associés aura la faculté de décider d'affecter cette perte sur le Revenu Net d'Investissement positif d'une ou plusieurs classes de parts sociales, plutôt qu'une ou plusieurs autres, sans qu'il soit nécessaire de faire une affectation au prorata des résultats nets constatés pour chaque catégorie de parts sociales, toujours dans la limite du résultat net positif disponible.

(xi) L'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

AAC Capital NEBO Fund I LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité les Parts Sociales Ordinaires et individuellement une Part Sociale Ordinaire), (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F) et (viii) cinq cents (500) parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de seize mille euros (EUR 16.000).

Le montant de seize mille euros (EUR 16.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Bart Zech, né à Putten (Pays-Bas) le 05 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(ii) Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 02 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iii) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst (Pays-Bas) le 16 mai 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31323. — Reçu quatre-vingts euros (0,50% = 80.- EUR).

Le Receveur (signé):*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110231/242/704.

(080127818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Farton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.229.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008110183/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09018. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Autumn Leaves S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AUTUMN LEAVES S.A.H.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008110178/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01739. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Ascenseurs Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. LIFT Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3390 Peppange, 64, route de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 88.234.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIFT Luxembourg S.A., avec siège social à L-3390 Peppange, 64, route de Crauthem, constituée par acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363 du 19 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy FELTUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6720 Habay, 16, rue de l'Hôtel de Ville,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline DEVALLE, employée privée, demeurant à Septfontaine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre SCHELLINGS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4654 Charneux, 112, rue Beauregard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société en ASCENSEURS Luxembourg S.A.

- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

- Révocation du commissaire aux comptes.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en ASCENSEURS Luxembourg S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ASCENSEURS Luxembourg S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes, la société AUDITEX S.A., et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes:

BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, Le Dôme Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 71178).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FELTUS, C. DEVALLE, J.-P. SCHELLINGS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31254. — Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008110452/220/62.

(080128206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOFIM S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 24.504

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juin 1986, publié au Mémorial C numéro 264 du 18 septembre 1986,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 454 du 02 mars 2006.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia BRESCIA, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les ACTIONS, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger";

3) Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée Modification de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts y afférent.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la durée de vie limitée de la société en durée illimitée et de modifier la 2^{ème} phrase de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} comme suit:

Art. 1^{er} . alinéa 2. 2^{ème} phrase. La durée de la société est illimitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 5 août 2008. Relation: EAC/2008/10500. — Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008110491/219/82.

(080128233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n° 1006 du 8 octobre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n° 1324 du 5 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mittal Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110219/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09229. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Springbock Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.472.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A." (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.472, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange (Grand-Duché de Luxembourg) et dorénavant à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 565 du 4 août 1998.

Le capital social est fixé à cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) divisé en 500 (cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Annick GUT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.
 2. Nomination de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la Société Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Fabio GAGGINI, Président du conseil d'administration, Madame Virginie DOHOGNE, et Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, et au commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent soixante-quinze Euros.

Le capital social est évalué à EUR 32.303,92.-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "SPRINGBOCK INVESTMENTS S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 64.472, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing then at Hespérange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on April 29, 1998, published in the Mémorial C number 565 of August 4, 1998.

The corporate capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Annick GUT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed, the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the Company, namely Mr. Fabio GAGGINI, Chairman of the board of Directors, Mrs. Virginie DOHOGNE, and Mr. Cornelius Martin BECHTEL and to the statutory auditor of the Company, namely the private limited company INTERAUDIT, for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and seventy-five Euro.

The share capital is valued at EUR 32,303.92.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: HÜBSCH; GUT; THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008, Relation GRE/2008/3420. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110505/231/129.

(080128222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Media.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.077.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDIA.NET S.A.", (ci-après la Société), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66077, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 10 novembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 886 du 11 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabien LEGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Mademoiselle Christelle LANGLOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer la société "VENTOS MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre des sociétés du Belize en tant que International Business Company sous le numéro 27250, comme liquidateur de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZITO - LEGER - LANGLOIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2008, Relation GRE/2008/3251. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110536/231/61.

(080128067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Alon.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129352, mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 août 2008.

Une copie du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

1) La Société Anonyme ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A. a été constituée par un acte passé par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 juin 2007, acte publié au Mémorial C, numéro 1702 du 10 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 17 juillet 2008 suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER prénommé, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1879 du 31 juillet 2008.

2) Suivant l'Article 5 des Statuts, le capital souscrit est fixé à six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) représenté par six cent quatre vingt dix mille (690.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3) Le capital autorisé est fixé à quatorze millions neuf cent quarante deux mille huit cent soixante euros (EUR 14.942.860,-) représenté par un million quatre cent quatre vingt quatorze mille deux cent quatre vingt six (1.494.286) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

4) Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans les statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

5) En date du 6 août 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société pour un montant de un million huit cent quatre vingt seize mille quatre cent soixante dix euros (EUR 1.896.470,-) pour le porter de son montant actuel de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) à huit millions sept cent quatre vingt seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 8.796.470,-) par la création et l'émission de cent quatre vingt neuf mille six cent quarante sept (189.647) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le Conseil d'administration a décidé encore de fixer la prime d'émission payable par action à dix sept euros virgule cinquante quatre cents (EUR 17,54.-).

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs et d'admettre à la souscription des nouvelles actions émises la société de droit italien FAVONIO S.R.L., établie et ayant son siège social à I-20100 Milan, Via Mercato 5 (Italie). Les actions sont libérées en numéraire à hauteur de 25%, soit un montant total de quatre cent soixante quatorze mille cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 474.117,50.-), la prime d'émission totale de trois millions trois cent vingt six mille quatre cent huit euros et trente huit cents (EUR 3.326.408,38.-) étant payée intégralement.

La réalisation de l'augmentation de capital a été dûment constatée par le notaire sur base des documents lui présentés par le comparant.

En conséquence, le capital souscrit est fixé à huit millions sept cent quatre vingt seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 8.796.470,-) et le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à huit millions sept cent quatre vingt seize mille quatre cent soixante dix euros (EUR 8.796.470,-), représenté par huit cent soixante dix-neuf mille six cent quarante sept (879.647) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de vingt-neuf mille sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: RODRIGUES - J.-J. WAGNER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2008, Relation GRE/2008/3434. - Vingt-six mille cent quatorze euros et trente-neuf cents 0,5 %: 26.114,39 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110512/231/74.

(080128260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Farell Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.543.

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company under the form of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) FARELL FINANCE SPF S.A. with registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 137543, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of March 2008, published in the Mémorial C number 1054 of the 29th of April 2008.

The meeting is presided by Miss Claire SABBATUCCI, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The chairman appoints as secretary Miss Karyne REGNIER, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Miss Catherine BORTOLOTTA, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Abandonment of the fiscal regime of a family asset management company and adoption of the statute of a soparfi-company by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

" **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2.- Modification of the name of the company into FARELL FINANCE S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

3.- Amendment of articles 5 and 18 of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to abandon the fiscal regime of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) and to adopt the statute of a soparfi-company by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

" **Art. 4.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The meeting decides to modify the name of the company into FARELL FINANCE S.A. and subsequently amends article 1 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) ("the Company") governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of FARELL FINANCE S.A."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions the meeting decides to amend articles 5 and 18 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares."

" **Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about one thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du procès-verbal:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial FARELL FINANCE SPF S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137543, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1054 du 29 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Karyne REGNIER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Abandon du régime fiscal d'une société holding et adoption du statut d'une société de participations financières en remplaçant l'article 4 des statuts par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2.- Changement de la dénomination de la société en FARELL FINANCE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification des articles 5 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société de gestion de patrimoine familial et d'adopter le statut d'une société de participations financières (soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FARELL FINANCE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe société anonyme (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de FARELL FINANCE S.A."

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 18 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions."

" **Art. 18.** La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SABBATUCCI - REGNIER - BORTOLOTTO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008, Relation GRE/2008/3401. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110519/231/181.

(080128244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Armel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.296.

Constituée par-devant M^e Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mai 1995, acte publié au Mémorial page 20525 en 1995. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 245 du 31 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMEL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008110216/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09246. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110091/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11171. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC, Société en nom collectif.

Capital social: GBP 12.057,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.921.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 juillet 2008, les associés ont décidé de modifier la devise du capital de USD en GBP.

En conséquence, le capital social est d'un montant de GBP 12 057 au lieu de USD 24 000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109036/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Caam Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 21 juillet 2008

En date du 21 juillet 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice DE LARRARD, Monsieur Christophe LEMARIE, Monsieur Christophe LHOTE et Monsieur Guillaume ABEL, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2009.
- Reconduire le mandat de ERNST & YOUNG, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2009.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique COUASSE

Référence de publication: 2008109062/3598/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.
